



Amiens, le 9 mai 2016

Communiqué de presse

**Risque de pollution de l'eau sur les communes
de Villers sur Authie, Fort-Mahon et Quend-Plage.
Levée des restrictions**



Un problème survenu sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Villers-sur-Authie ce dimanche 8 mai avait conduit les services de la préfecture à déclarer comme non consommable l'eau du robinet des communes de Villers-sur-Authie, Quend-Plage et Fort-Mahon, dont les réservoirs étaient alimentés par ce réseau.

Les premières analyses effectuées n'ont permis de détecter aucune anomalie, et dans l'attente des résultats définitifs, l'alimentation en eau de ces communes est maintenant assurée par deux réservoirs distincts de celui de Villers-sur-Authie, ce qui permet d'affirmer aujourd'hui que la qualité de l'eau du robinet est considérée comme conforme et permet sa consommation.

Il peut donc être mis fin à la mesure de restriction de la consommation de l'eau du robinet sur ces trois communes.